



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-07 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 2025-04 ET SES AMENDEMENTS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), de modifier son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville avait fait une demande en bonne et due forme à la MRC des Sources concernant la modification de son périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a approuvé cette demande ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Sources a modifié son schéma d'aménagement et de développement pour intégrer ses nouvelles modifications ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite modifier le plan d'urbanisme afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement de développement de la MRC des Sources ;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 13 avril 2026, un avis de motion du règlement 2026-07 a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 13 avril, le projet de règlement a également été adopté;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation portant sur le présent règlement a eu lieu le 21 mai 2026;

CONSIDÉRANT QU'une modification a été apportée au projet de règlement avant son adoption, soit l'ajout du réseau cyclable de la Route verte à jour au plan 1 en annexe 1 du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été adopté par le conseil municipal le 21 mai 2026 et a reçu l'approbation de la MRC des Sources le 17 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Sources en date du 22 juin 2026;

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le plan 1 "*Composantes du territoire*" est modifié, tel que démontré en annexe 1.

ARTICLE 3

Le tableau 1 intitulé : “*Superficie brutes des espaces vacants pour les fonctions urbaines*” au paragraphe “*Fonction publique*”, au chapitre 3.4 concernant la “*Gestion de l’urbanisation*” est remplacé par le tableau suivant :

Priorités urbaines	Affectations	Superficie brute totale (en hectares)
Espace à consolider	Résidentielle	14,72 ha
	Commerciale et mixte	2,77 ha
	Publique	0,22 ha
Total		17,71 ha
Espace à requalifier	Résidentielle	3,84 ha
	Commerciale et mixte	-
	Publique	-
Total		3,84 ha
Zone prioritaire de développement	Résidentielle	7,43 ha
	Commerciale et mixte	1,62 ha
	Publique	-
Total		9,05 ha
Zone différée de développement	Résidentielle	67,77 ha
	Commerciale et mixte	1,15 ha
	Publique	1,26 ha
Total		70,18 ha
Total des espaces urbains disponibles		100,78 ha

ARTICLE 4

Le plan 2 “*Gestion de l’urbanisation*” est modifié, tel que démontré en annexe 2.

ARTICLE 5

Le plan 3 “*Concept d’organisation spatiale*” est modifié, tel que démontré en annexe 3.

ARTICLE 6

Le plan 4 “*Conception d’organisation spatiale - Échelle du périmètre urbain*” est modifié, tel que démontré en annexe 4.

ARTICLE 7

Le plan 5 “*Affectations du sol*” est modifié, tel que démontré en annexe 5.

ARTICLE 8

Le plan 6 “*Composantes naturelles*” est modifié, tel que démontré en annexe 6.

ARTICLE 9

Le plan 7 “*Contraintes anthropiques et infrastructures*” est modifié, tel que démontré en annexe 7.

ARTICLE 10

Le plan 8 “*Territoires incompatibles avec les activités minières*” est modifié, tel que démontré en annexe 8.

ARTICLE 11

Le plan 9 “*Territoire d’intérêt*” est modifié, tel que démontré en annexe 9.

ARTICLE 12

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

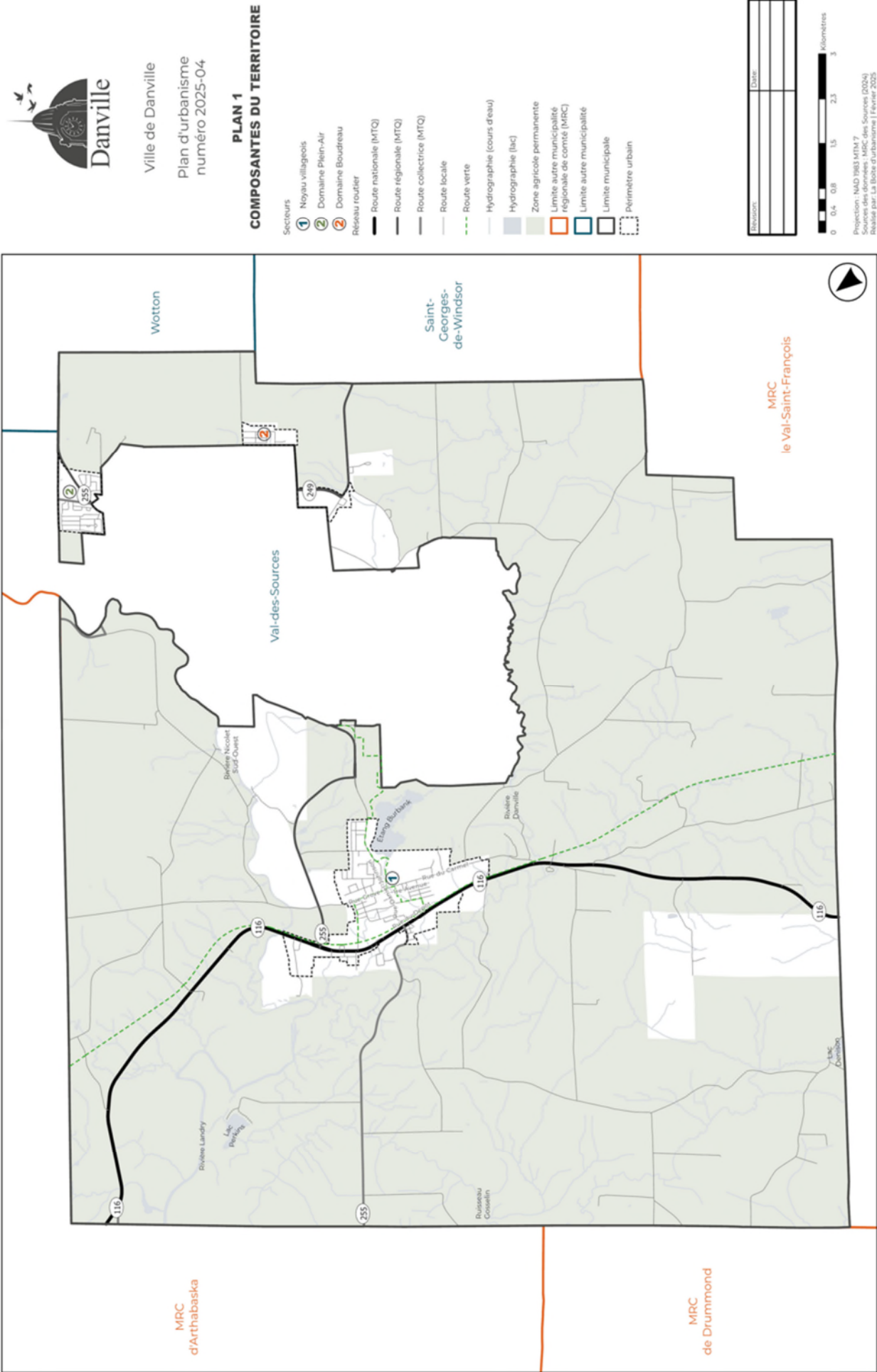
ADOPTÉ, le 21 mai 2026

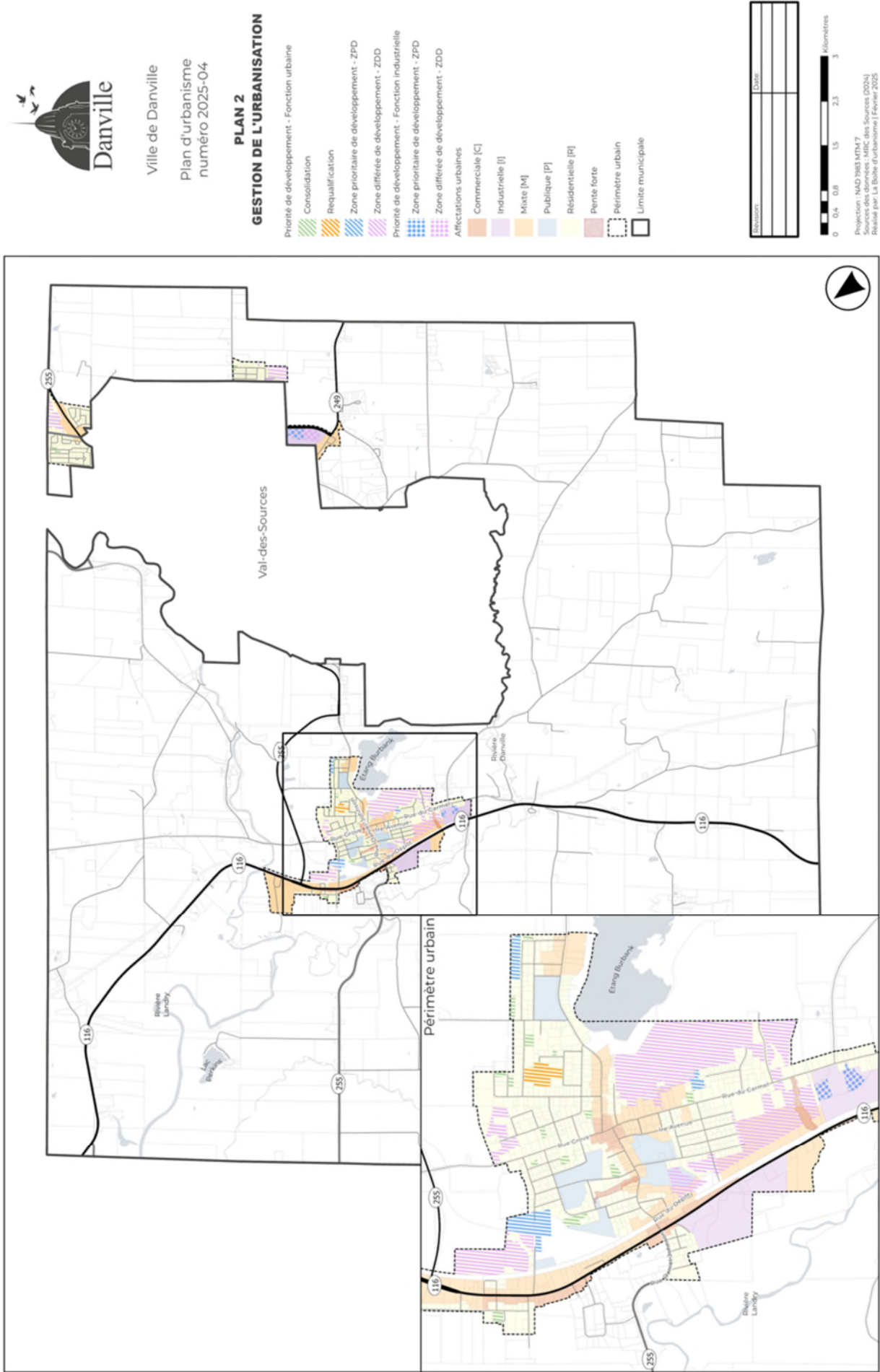
Martine Satre
Mairesse

Isabelle Tremblay
Greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Avis de motion donné	13 avril 2026
Adoption 1 ^{er} projet	13 avril 2026
Transmission à la MRC	16 avril 2026
Avis public de l’assemblée publique	6 mai 2026
Assemblée publique de consultation	21 mai 2026
Adoption du règlement	21 mai 2026
Transmission à la MRC	26 mai 2026
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	22 juin 2026
Avis public d’entrée en vigueur	30 juillet 2026







Ville de Danville
Plan d'urbanisme
numéro 2025-04

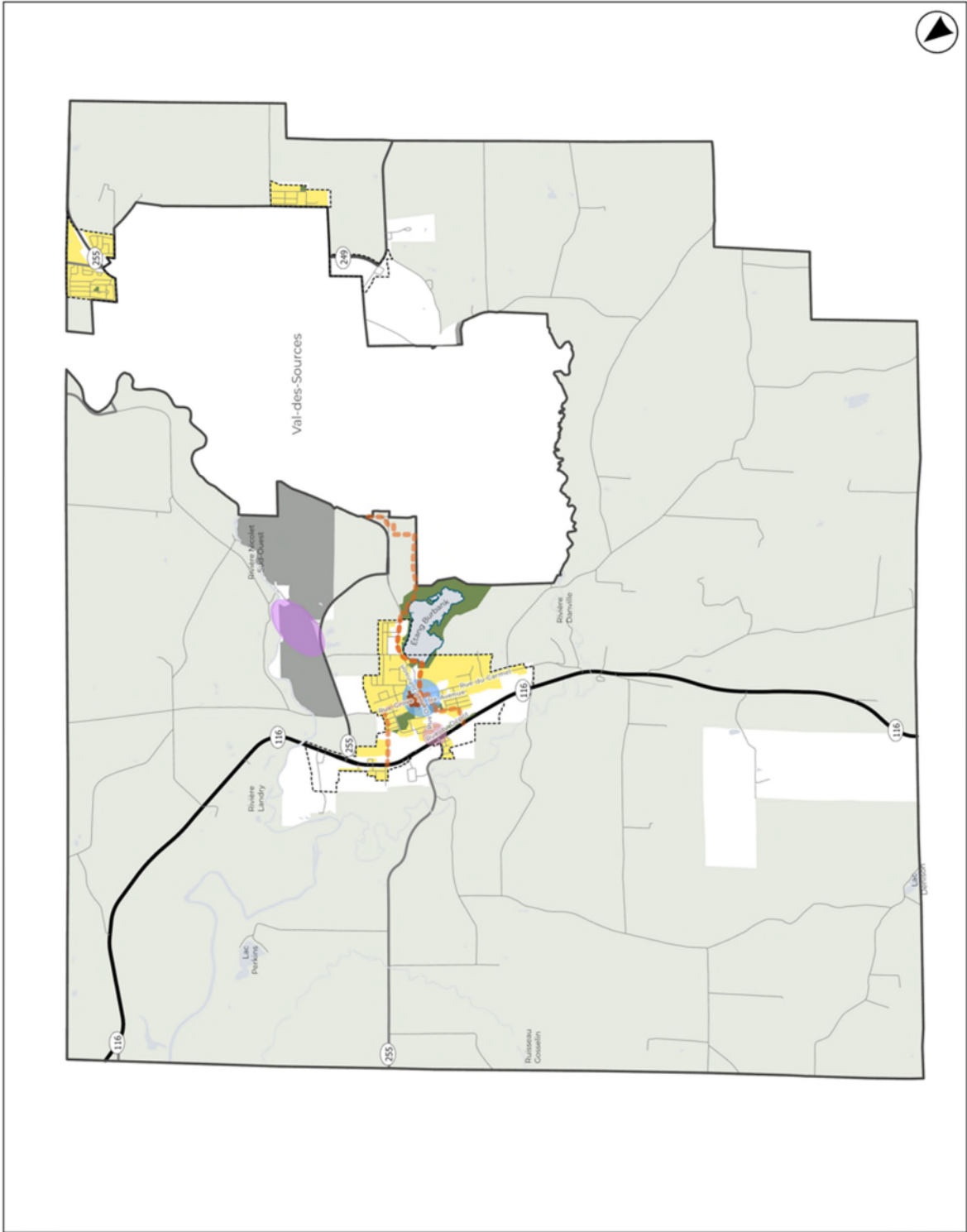
PLAN 3
CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE
Échelle municipale

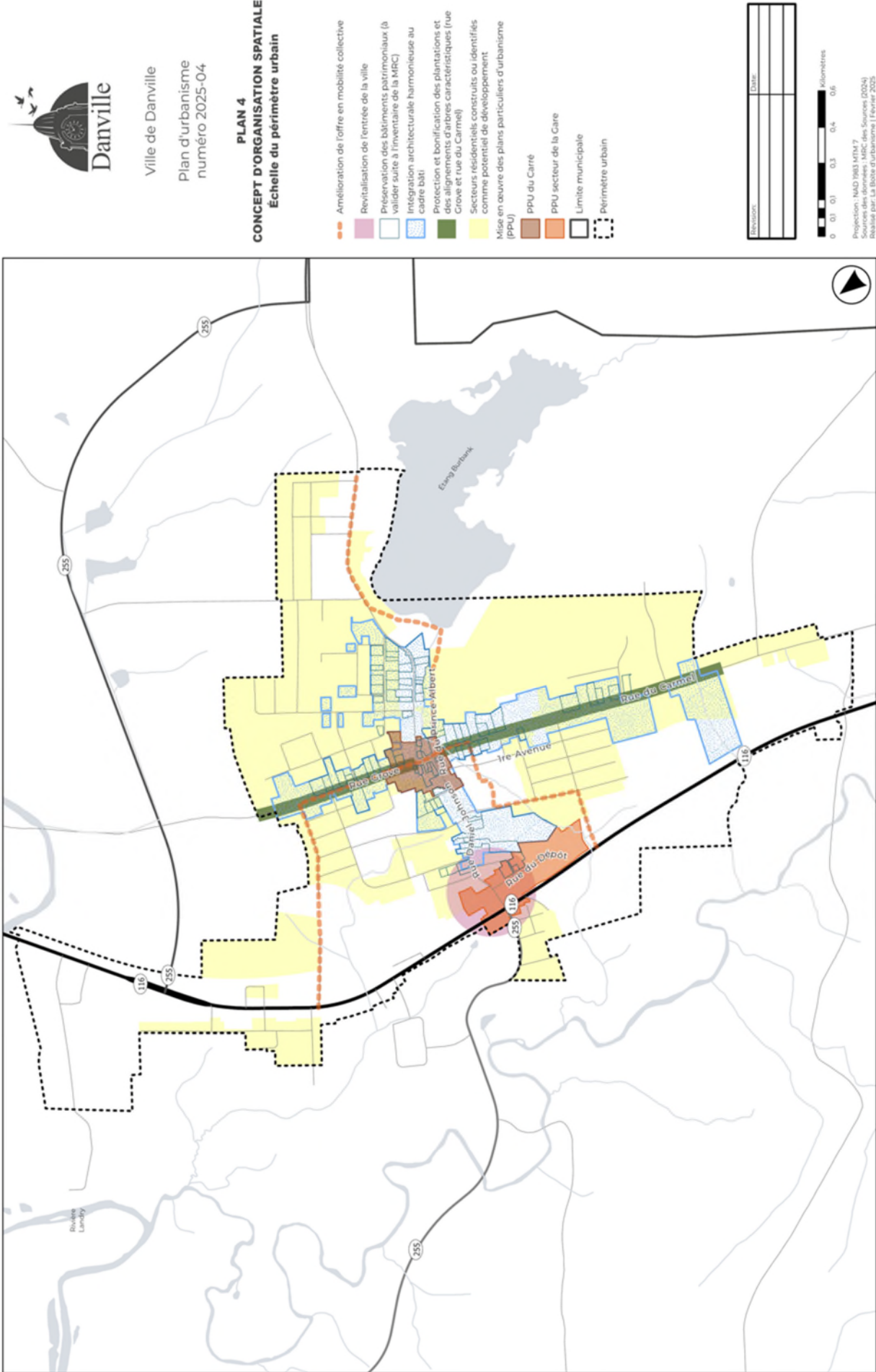
- Participation à la création d'un tronçon cyclable reliant Danville aux Trois-Lacs à Val-des-Sources
- Consolidation du noyau villageois
- Concentration de l'animation urbaine et des activités spéciales au Carré
- Revitalisation de l'entrée de la ville
- Bonification de la végétalisation des parcs, en favorisant notamment les pratiques qui encouragent la biodiversité
- Conservation des points de vue autour de l'étang Burbank
- Secteurs résidentiels construits ou identifiés comme potentiel de développement
- Requalification des halides par l'implantation de nouveaux usages récréotouristiques et/ou industriels
- Évaluation de la faisabilité pour l'implantation d'un nouveau parc récréotouristique le long de la route 255 et du chemin Marchand
- Protection de l'intégrité de la zone agricole permanente
- Limite municipale
- Périmètre urbain

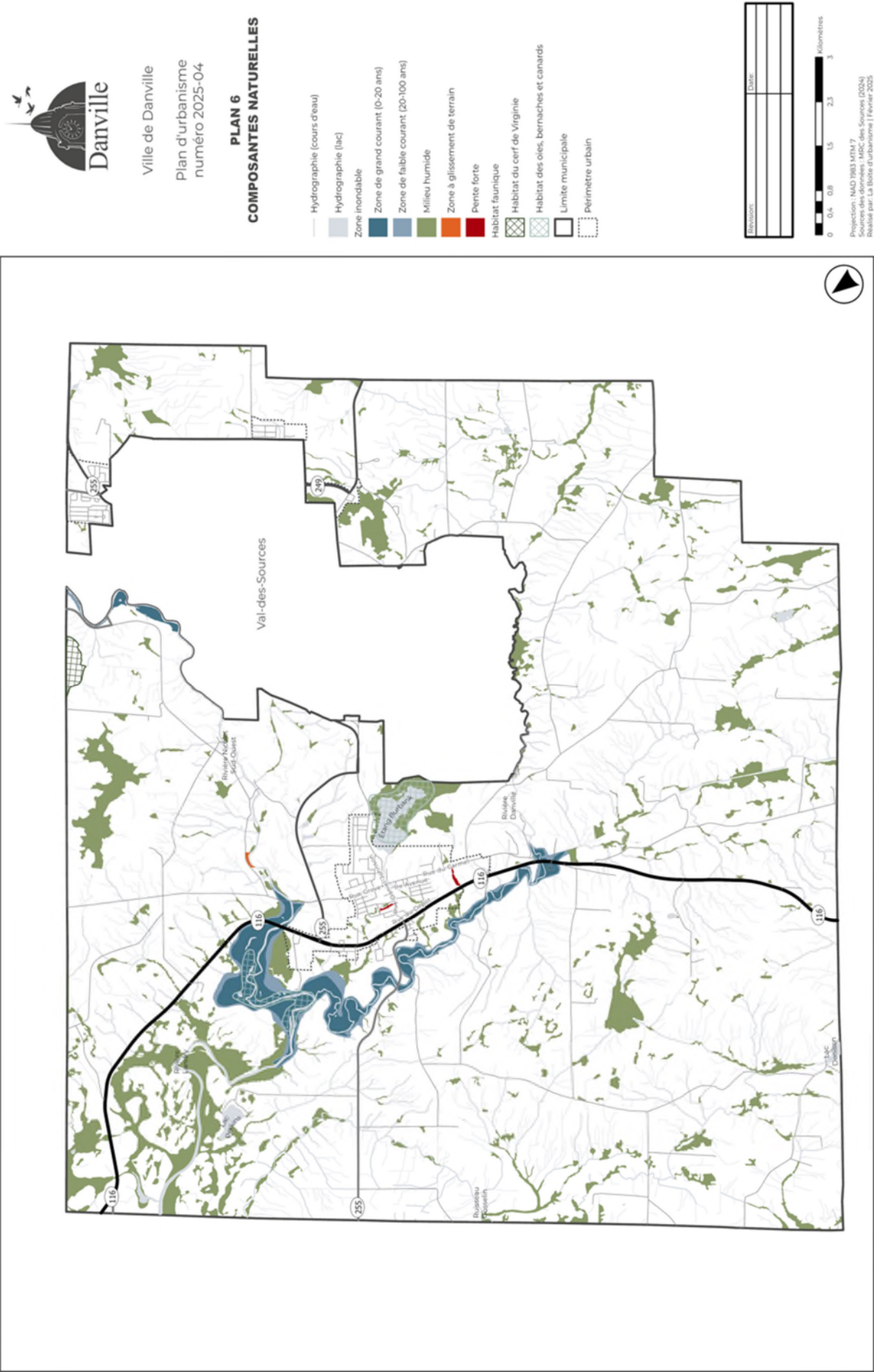
Revisions	Date



Révisé par : M. D. 1988, M. P. 7
Sources des données : MSC des Sources (2024)
Révisé par : La Boite d'urbanisme | Février 2025







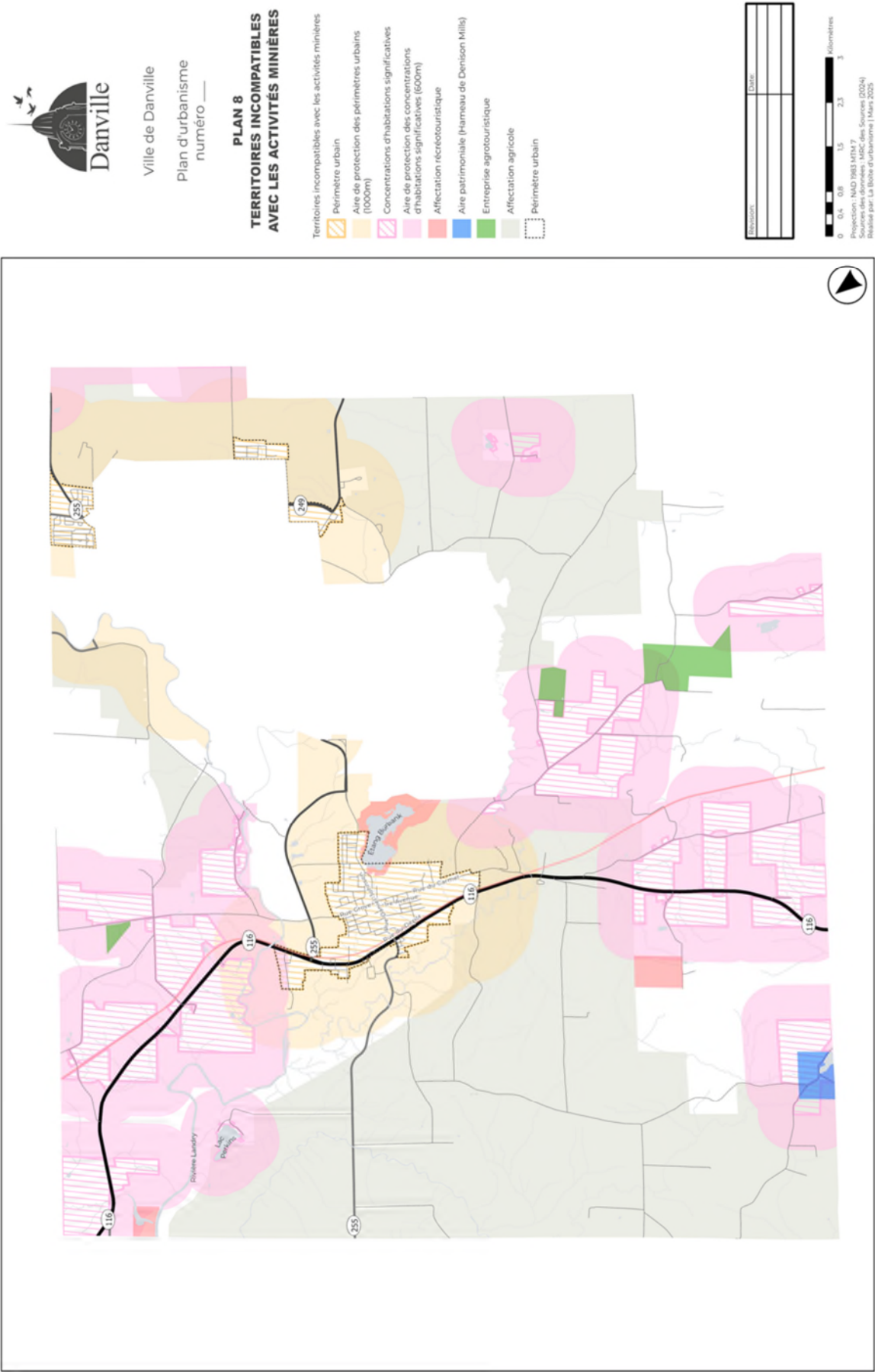


Ville de Danville

Plan d'urbanisme
numéro 2025-04

PLAN 7







Ville de Danville
Plan d'urbanisme
numéro 2025-04

PLAN 9
TERRITOIRES D'INTÉRÊT

- INTÉRÊT HISTORIQUE ET CULTUREL
- Aire patrimoniale

Lieu de culte présent et passé

Cimetière

Croix de chemin
- INTÉRÊT TOURISTIQUE
- Route verte

Chemin des Cantons

Motoneige

VTT
- INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGER
- Montagne

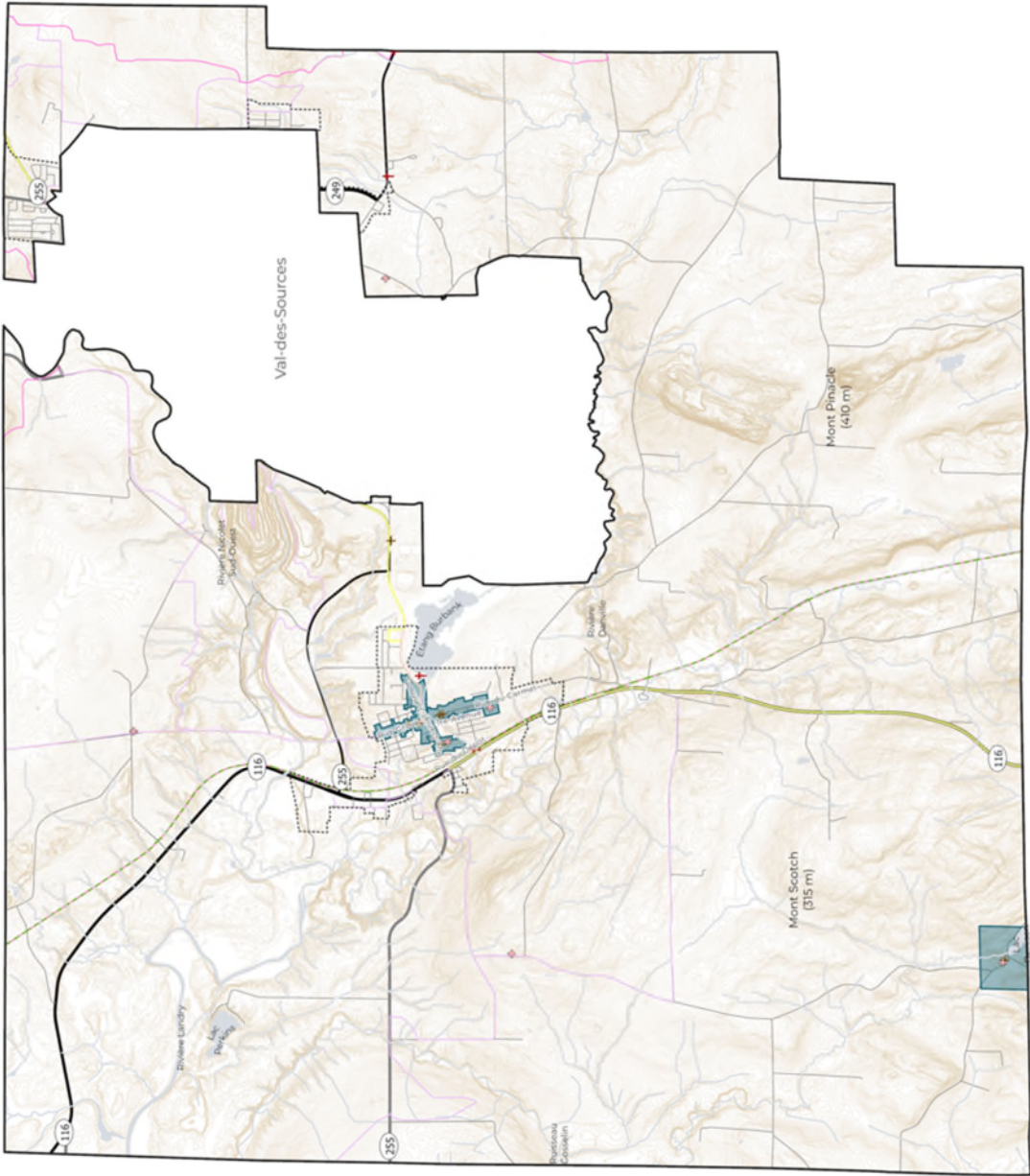
Lac

Rivière et cours d'eau

Courbe de niveau (1m)

Limite municipale

Périmètre urbain



Revision	Date



Projection : NAD 1983 MTM 7
Sources des données : MRC des Sources (2024)
Réaliser par : La Boite d'urbanisme | Mars 2025